



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **4**

TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire -
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERSHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		M. Nicolas WEBER, Adjoint
		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Laurent FARON ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG
M. Alain VON WIEDNER ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER
Mme Nathalie DISCHLER ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale d'OBERSHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-34-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

OBJET : GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES : ETUDE DE POTENTIEL DE DERACCORDEMENT DES EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

N° 26-34

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif ;
- VU** l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 susvisé ;
- VU** l'arrêté du 30 novembre 2015 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin Meuse ;
- VU** le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) approuvé par arrêté du 24 janvier 2020 ;
- VU** la note de doctrine relative à la gestion des eaux pluviales en Région Grand Est de février 2020 ;
- VU** le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Bruche-Mossig approuvé en décembre 2021 ;
- VU** sa délibération N° 21-18 du 25 mars 2021 portant mise à jour de ses statuts ;
- VU** les statuts de la Communauté de Communes ;
- VU** sa délibération N° 22-63 du 30 juin 2022 définissant la politique de la Communauté de Communes en matière de gestion des eaux pluviales ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes a engagé, depuis 2021, une démarche d'amélioration de la gestion des eaux pluviales ayant permis la déconnexion d'environ 70 000 m² de surfaces du réseau d'assainissement ;

AFIN de poursuivre et amplifier cette dynamique à l'échelle du territoire, il est nécessaire de disposer d'une vision globale et structurée du potentiel de dé raccordement restant, dans le cadre d'un marché à confier à un bureau d'études spécialisé ;

CONSIDERANT qu'une étude de potentiel de dé raccordement des eaux pluviales permettrait :

- de classer les espaces publics et privés selon leur potentiel de dé raccordement ;
- d'identifier les axes de ruissellement urbains et les zones prioritaires d'intervention ;
- de proposer des orientations techniques adaptées aux contraintes locales ;
- d'assurer une cohérence avec les autres démarches en cours sur le territoire, notamment la Trame Verte et Bleue et le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) ;

CONSIDERANT qu'une telle étude, estimée à 75.000 € H.T., est susceptible de bénéficier du concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRÈS en avoir délibéré ;

**à l'unanimité,
décide**

d'engager une étude de potentiel de dé raccordement des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté de Communes, dont le coût est estimé à 75.000 € H.T.,

Accusé de réception en préfecture
067246781064-P026006-PE-34-D
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

sollicite

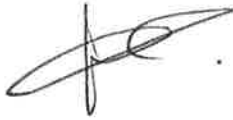
le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à ce titre,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document à la réalisation de cette étude et son financement.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christelle WAGNER-TONNER



Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 mars 2026
- publication sur le site internet le : 06 mars 2026